

EN 2024 CÉLÉBRONS TOUS ENSEMBLE

LES VALEURS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

VACANCES D'HIVER VILLAGE SPORTS

MATIN de 9h30 à 12h

- ACCUEILS DE LOISIRS
- ASSOCIATIONS SPORTIVES
- SERVICES JEUNESSE

Renseignements et inscriptions
terredejeux2024@lesherbiers.fr

APRÈS-MIDI de 14h à 17h

- AUX JEUNES DE 9 à 17 ans

Fiche d'inscription à compléter et à envoyer à
terredejeux2024@lesherbiers.fr ou à compléter sur place

RDV AU PARC DES EXPOSITIONS

ATELIERS 19

Programme sur lesherbiers.fr

**DU 4 MARS
AU 8 MARS**

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
02 51 91 29 73 • terredejeux2024@lesherbiers.fr

**ACCÈS
GRATUIT
9 à 17
ANS**

FICHE D'INFORMATIONS PRÉSENCE DE VOTRE ENFANT

*Cette fiche est à remettre par votre enfant à l'entrée du Village et est obligatoire pour accéder aux activités du site.
Sans ce document, nous ne serons pas en mesure d'accepter l'enfant.*

IDENTITE

ENFANT

NOM : PRÉNOM :
ÂGE :

FAMILLE

NOM RESPONSABLE : PRÉNOM :
ADRESSE MAIL :

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

NOM : PRÉNOM :
TEL :

PREVISIONNEL DES PRESENCES SUR SITE LES APRES-MIDI

SEMAINE 4 au 8 MARS

| Lundi 4 | Mardi 5 | Mer. 6 | Jeudi 7 | Ven. 8 |
|---------|---------|--------|---------|--------|
| | | | | |

Ces informations sont facultatives et données à titre indicatif. Elles pourront nous faciliter l'organisation des après-midi.

AUTORISATIONS

SORTIE DU VILLAGE SEUL :

OUI NON

(Autorisation à notre enfant de rentrer seul au domicile. Nous reconnaissons que notre enfant sera sous notre entière responsabilité et que la Ville des Herbiers décline toute responsabilité)

PRISES DE VUES :

OUI NON

(Autorisation à la prise de photos/vidéos de mon enfant dans le cadre des activités dans le respect du droit à l'image et à la protection des mineurs)

DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIES / VIDEOS :

OUI NON

(Autorisation à la Ville des Herbiers à publier et diffuser sur ses supports d'informations (journal municipal, site internet...) des photos, vidéos, en respect des règles du droit de l'image et de la protection des mineurs)

SIGNATURE